

FORMATION CONTINUE

2021

EDASOP
Ecole des Avocats Sud-Ouest Pyrénées

VISIOCONFERENCE DROIT FISCAL « Loi de finances pour 2021 »

Mardi 16 mars 2021
14h00-18h00

Bernard PLAGNET

Professeur à la faculté de droit UT 1 Capitole

120€ la séance
90€ / - 2 ans

Objectifs :

Connaître les principales mesures fiscales contenues dans la loi de finances pour 2021

Pré requis :

Avocats.

Programme :

I-FISCALITE PERSONNELLE

- A) Calcul de l'impôt sur le revenu
- B) Les catégories de l'impôt sur le revenu
- C) Prêt à taux 0

II- FISCALITE DES ENTREPRISES

- A) Imposition des résultats
- B) TVA
- C) Droits d'enregistrement
- D) Impôts sur la production
- E) Organismes agréés

III-CONTROLE FISCAL

IV-TAXES DIVERSES

Moyens pédagogiques :

Remise d'un support pédagogique lors de la séance.

Niveau : 2 (approfondissement des connaissances et des pratiques de la matière).

Pour vous inscrire : www.edasop.fr

École des Avocats Sud-Ouest Pyrénées

Tél : 05 61 53 58 52

N° organisme de formation : 73310242131

s.debalorre@edasop.fr